

Extrait de Régistres de la Consulte d'Etat  
du jour 17 Mars 1805.

Statut Constitutionnel.

**L**A Consulte d'Etat, vu le Vœu unanime de la Consulte et de la Deputation réunies du jour 15 Mars 1805 ;

Vu l'article 60 de la Constitution sur l'initiative constitutionnelle,

Decrete :

Art. I.

L'Empereur **NAPOLÉON PREMIER**,  
est Roi d'Italie.

II.

La Couronne d'Italie est héréditaire dans sa descendance directe et légitime, soit naturelle, soit adoptive, de mâle en mâle et à l'exclusion perpétuelle des femmes et de leur descendance, sans néanmoins que son droit d'adoption puisse s'étendre sur une autre personne qu'un Citoyen de l'Empire Français. ou du Royaume d'Italie.